



FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE
FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2016/2017
Enfant Mineur

N° de licence :
Nom & prénom du licencié :
Né(e) le : Lieu de naissance :
Nationalité : Sexe :
Nom & prénom du représentant légal :
Adresse :
CP : Ville :
Tel Domicile : Tel Bureau :
Mobile :
E-mail :

CERTIFICAT MEDICAL le certificat médical est à compléter pour tous les types de licences	Je soussigné, Docteur..... Certifie avoir examiné Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou de la ringuette en compétition dans sa catégorie d'âge. Fait àle..... <i>Cachet et signature</i>
SUR CLASSEMENT Voir conditions d'obtention d'un sur classement dans le règlement des licences article II-16 annexes 4 et 5	Je soussigné, Docteur..... Autorise le sur-classement dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (Hockey sur glace uniquement) Fait àle..... <i>Cachet et signature</i>

LICENCES

Cocher la licence demandée (voir correspondance sur le tableau des montants des cotisations)

Licence < initiation - de 10 Ans >	Licence < compétition U7-U9 >
Licence < initiation + de 10 Ans >	Licence < compétition U11-U13-U15-U18 >
Licence < initiation 2eme année >	Licence < compétition 2eme enfant >
Licence < initiation adulte>	Licence < compétition 3eme enfant >
Licence < LOISIR Fun>	Licence < compétition LOISIR >

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi du 06/01/78, Certifie exacts les renseignements ci-dessus Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, en vous adressant par courrier, à la : FFHG: 36 bis rue Roger Salengro - 92130 ISSY LES MOULINEAUX Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

LE LICENCIÉ OU SON REPRESENTANT LEGAL

Signature

POUR LE CLUB

Certifie exacts les renseignements ci-dessus

Cachet et signature





Renseignements médicaux :

Utiliser éventuellement le verso du présent document en indiquant spécifiquement la mention « voir au verso »

Nom, prénom :

Antécédents médicaux :

Antécédents chirurgicaux :

Allergies :

Traitements en cours :

Autres :

Derniers vaccins :

DT Polio :

Hépatite :

Autres :

Renseignements divers :

Mon enfant pratique un autre sport :

Si oui lequel :

Date et signature du représentant légal

**MONTANT DES COTISATIONS
SAISON 2016-2017**

Veillez trouver ci-dessous, les différents tarifs et les modalités pour le règlement de votre cotisation.

Montant cotisations :

catégorie	Dénomination FFHG	Montant
Ecole de hockey (initiation – de 10 Ans)		85€
Ecole de hockey (initiation + de 10 Ans)		180€ (1x80€-2x50€)
Ecole de hockey (initiation 2ème année)		180€ (1x80€-2x50€)
Compétition U9	U7-U9	240€ (1x80€-1x60€-2x50€)
Compétition U11 à U18	U11-U13-U15-U18	260€ (2x80€-2x50€)
Compétition loisir	LOISIR	260€ (2x80€-2x50€)
2 ème enfant		150€ (2x75€)
3 ème enfant		140€ (1x80€-1x60€)
LOISIR FUN	100% LOISIR	220€ (2x80€-1x60€)
Ecole de hockey (initiation adulte)	100% LOISIR	120€ (1x80-1x40€)

Votre règlement est à libeller à l'ordre du **Moselle Amnéville Hockey Club** et à joindre à votre dossier d'inscription complet au club. Ce montant inclus toutes les modifications tarifaires votées en assemblée générale.

Règlement et conditions particulières :

Le règlement des cotisations s'effectue soit au comptant, soit des paiements différés (voir dans le tableau ci-dessus)

-le prêt de matériel pour l'école de hockey joueurs ou gardiens fera l'objet d'un chèque de caution dès la mise à disposition du matériel et rendu lors de la restitution en bon état de matériel.
La durée maximum de ce prêt ne pourra excéder une saison

Dossier à transmettre complet à votre responsable d'équipe au plus tard pour le premier entraînement.

EN CAS DE PREMIÈRE PRISE DE LICENCE, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A CETTE DEMANDE UNE COPIE DE VOTRE LIVRET DE FAMILLE AINSI QU'UNE PHOTO D'IDENTITÉ



Annexe enfant mineur 1

DECHARGE ET AUTORISATION

Je soussigne(e), _____, autorise les entraîneurs ou les dirigeants du Moselle Amnéville Hockey Club à faire pratiquer sur la personne de mon enfant _____ toute intervention, anesthésie ou soins médicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient nécessaires, au cours d'un entraînement, d'un match ou tout autre événement organisé par le MAHC au cours de la saison 2016-2017. Ces mêmes personnes seront habilitées à prendre en charge mon enfant à sa sortie d'hospitalisation.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone lieu de travail :

N° de sécurité social de l'enfant :

Nom de la mutuelle :

N° d'adhérent :

Date et signature du représentant légal

Annexe enfant mineur 2

ATTESTATION

Je soussigné,

Représentant légal de l'enfant mineur :

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles antidopage

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au Responsable de l'Association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

Nota Bene : l'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Date :

Signature :



Annexe enfant mineur H DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise le MAHC ou ses membres à photographier ou à filmer mon enfant dans un but de promotion du hockey sur glace, et à diffuser le cas échéant ces photos ou films sur internet, dans un journal ou une brochure.

Fait à

le

Signatures

Père

Mère

. Le droit à l'image des mineurs

Les mineurs voient leur droit à l'image géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue de mineurs doit donc être précédée d'une demande d'autorisation aux parents qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée (lieu, durée, modalité de présentation, de diffusion, support).

Il faut en effet éviter de prêter le flanc à une exploitation illicite de ces images par captation sur un site web.

Il faut également se prémunir contre des accusations de travail de mineur : à cette fin, il faut éviter toute rémunération, sous quelque forme que ce soit, du travail des élèves durant les prises de vue qui peuvent être effectuées. L'activité rémunérée des mineurs est réglementée très précisément par le Code du Travail.

Pour les adultes, il en est de même.

En matière de stockage de fichiers informatiques de données personnelles, une déclaration à la CNIL doit être effectuée, et un droit d'accès des personnes y figurant organisé.

En filigrane de ces propos est apparue la notion d'autorisation de l'usage de l'image d'une personne, qui est le principe fondateur du droit de l'image

